

LES PRIORITÉS ACTUELLES DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Au fil des ans, de nouveaux types de défis sont apparus dans le domaine des droits de l'homme, reflétant l'évolution de nos sociétés. Des premières mesures prises contre la discrimination raciale, à la fin des années 60, à la lutte contre la torture ou les formes modernes d'esclavage, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) s'est employé à instaurer partout l'égalité et la justice. Pour la période 2006-2011, la priorité du HCDH est la manière dont mieux cerner la corrélation entre le peu de respect des droits de l'homme et les défis complexes de notre époque que sont l'impunité, la pauvreté, la discrimination, les conflits armés et la violence, le manque de démocratie et la faiblesse des institutions.

L'IMPUNITÉ

L'absence d'enquêtes sérieuses et de poursuites à l'encontre des responsables de violations des droits de l'homme encourage de nouvelles violations. Les dispositions législatives nationales qui fixent les peines encourues par les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, doivent être appliquées.

LA PAUVRETÉ

Les pauvres sont plus exposés que les autres personnes à un déni de leurs droits (à être victimes de discrimination ou de persécution, par exemple). Sur notre planète, plus d'un milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour et n'ont pas ou peu accès aux services et aux ressources de base. Dans de nombreuses sociétés les pauvres ne peuvent dès lors pas exercer leurs droits en matière d'éducation, de santé, de logement et d'alimentation tout simplement parce que ces services essentiels ne sont pas mis à leur disposition à titre gratuit ou à un coût abordable. La pauvreté a des répercussions sur tous les droits de l'homme.

LA DISCRIMINATION

La discrimination aboutit à la privation économique, tandis que la pauvreté accentue la discrimination et l'exclusion. Dans de nombreux pays, le système juridique ou même la tradition autorise encore la discrimination, en particulier la discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique. L'inégalité de traitement fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, et l'origine nationale ou sociale est contraire aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

LES CONFLITS ARMÉS ET LA VIOLENCE

Les violations des droits fondamentaux que sont les exécutions, la migration forcée, le viol, la détention en masse et les disparitions demeurent très répandues à ce jour en temps de conflit armé. Le droit humanitaire international dispose que durant un conflit armé les personnes qui ne sont pas, ou ne sont plus, directement engagées dans les hostilités doivent être protégées contre la violence.

Le HCDH condamne le terrorisme et reconnaît le devoir des États de protéger les personnes relevant de leur juridiction contre ce fléau. Les mesures prises pour combattre le terrorisme doivent cependant être compatibles avec les obligations incombant aux États en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

L'ABSENCE DE DÉMOCRATIE ET LA FAIBLESSE DES INSTITUTIONS

La démocratie est le seul régime politique dans le cadre duquel tous les droits de l'homme peuvent être respectés et promus et être exercés par tous. La faiblesse des institutions, résultant de la mauvaise gouvernance, compromet gravement cette garantie. Aux fins de mieux faire face aux défis correspondants, le HCDH a recensé cinq domaines prioritaires appelant une action renforcée:

- Une présence accrue à l'échelon des pays;
- Un renforcement du rôle directeur de la Haut-Commissaire;
- Des partenariats plus étroits avec les organismes des Nations Unies et la société civile;
- Un resserrement des liens entre le HCDH et les autres organes des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme;
- Le renforcement des capacités internes du HCDH.



Dans de nombreuses sociétés, les pauvres ne peuvent exercer leurs droits en matière d'éducation, de santé, de logement et d'alimentation.